



Tableau de bord 2006 de la pauvreté-précarité en Lorraine : au point haut du chômage

En 2006, 15,4% des Lorrains vivent avec moins de 845 euros par mois. Le taux de pauvreté monétaire régional est stable par rapport à 2004 alors que le chômage est à son plus haut niveau depuis 2001 (9,3% au deuxième trimestre 2006). En Moselle, le nombre de personnes en situation de précarité a augmenté. Dans les autres départements, les plus démunis sont moins nombreux mais les situations de pauvreté sont plus intenses. En 2006, 6,1% des Lorrains bénéficient d'un minimum social, principalement le RMI.

En 2006, un peu plus de 302 300 Lorrains vivent avec moins de 845 euros par mois, soit 15,4% des moins de 65 ans.

Stabilité du taux de pauvreté monétaire ...

Par rapport à l'année 2004, le taux de pauvreté monétaire régional est stable.

Au niveau départemental en 2006, le taux de pauvreté monétaire diminue en Meurthe-et-Moselle (-0,3 point) et dans les Vosges (-0,6 point). A contrario, il augmente en Moselle (+0,4 point). La Moselle reste néanmoins le département lorrain qui affiche le taux de pauvreté monétaire le plus faible (15,1%). Là où elle est moins présente, la pauvreté n'en est pas pour autant moins intense. La situation financière des plus précaires s'est en effet détériorée dans les départements lorrains et reste la moins favorable en Meurthe-et-Moselle.

Les enfants représentent toujours l'essentiel de la population à bas revenus (45%), mais sont un peu moins nombreux qu'en 2004. A contrario, les adultes et en particulier les femmes, sont encore plus souvent en situation de précarité. L'isolement et l'absence de travail sont des fac-

teurs majeurs d'entrée dans la pauvreté : 40% des allocataires à bas revenus vivent seuls et 57% ne bénéficient d'aucun revenu du travail. Les familles monoparentales sont les catégories de familles les plus exposées (28%).

...mais plus de Lorrains couverts par les minima sociaux

Selon l'approche institutionnelle, le taux de pauvreté régional s'élève à 6,1% de la population totale en 2006 contre 5,7% en 2004. Au total, plus de 141 500 Lorrains sont couverts par un minimum social. Dans plus d'un cas sur deux, le minimum versé est le RMI. C'est l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI qui explique l'essentiel de la hausse du taux de pauvreté institutionnelle en Lorraine entre 2004 et 2006. En effet, sur la période, la région enregistre une des plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires du RMI (+10,5% contre +3,8% au niveau national). En particulier, entre 2005 et 2006, l'augmentation se poursuit en Lorraine (+2,5%) alors que la tendance s'inverse au niveau national (-1%).

■ Sandra DEPRez

■ Jean-René DERUYCK



Pauvreté monétaire

Disparités des revenus par unité de consommation

En Lorraine, entre 2003 et 2005, les inégalités se creusent là où elles sont déjà les plus marquées. En effet, en Meurthe-et-Moselle et Moselle, l'écart entre le revenu des 10% les plus riches et le revenu des 10% les plus pauvres augmente (rapports interdéciles à respectivement +0,1 et +0,2 entre 2003 et 2005). Dans ces deux départements, les plus aisés y ont également des revenus plus de 5 fois supérieurs à ceux des plus pauvres.

C'est dans les Vosges que le revenu séparant les 10% les plus pauvres des autres ménages augmente le plus entre 2003 et 2005 : +5,9% contre +4% pour la Lorraine. C'est également dans ce département que la baisse du taux de ménages non imposés est la plus forte (-4 points).

Revenu fiscal par UC	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Nombre de ménages fiscaux	2005	286 223	77 331	398 542	155 491	917 587
	2003	282 693	76 319	391 721	153 257	903 990
	Évol.	1,2% ↗	1,3% ↗	1,7% ↗	1,5% ↗	1,5% ↗
Nombre de personnes des ménages fiscaux	2005	671 865	185 385	983 193	367 641	2 208 083
	2003	673 075	185 664	983 502	368 192	2 210 433
	Évol.	-0,2% →	-0,2% →	0,0% →	-0,1% →	-0,1% →
Nombre d'unités de consommation (1)	2005	456 577	125 034	658 676	249 316	1 489 602
	2003	455 070	124 594	654 782	248 274	1 482 720
	Évol.	0,3% →	0,4% →	0,6% ↗	0,4% →	0,5% →
Revenu fiscal par unité de consommation (en euros)						
Médiane (2)	2005	15 998	14 862	15 690	15 068	15 588
	2003	15 094	13 960	14 827	14 290	14 725
	Évol.	6,0% ↗	6,5% ↗	5,8% ↗	5,4% ↗	5,9% ↗
1 ^{er} décile (3)	2005	5 637	6 234	5 927	6 431	5 977
	2003	5 483	5 917	5 739	6 073	5 748
	Évol.	2,8% ↗	5,4% ↗	3,3% ↗	5,9% ↗	4,0% ↗
2 ^{ème} décile (3)	2005	9 287	9 069	9 285	9 344	9 277
	2003	8 785	8 548	8 870	8 826	8 807
	Évol.	5,7% ↗	6,1% ↗	4,7% ↗	5,9% ↗	5,3% ↗
9 ^{ème} décile (3)	2005	30 716	27 334	30 081	27 696	29 671
	2003	29 013	25 808	28 306	26 340	28 003
	Évol.	5,9% ↗	5,9% ↗	6,3% ↗	5,1% ↗	6,0% ↗
Rapport interdécile (4)	2005	5,4	4,4	5,1	4,3	5,0
	2003	5,3	4,4	4,9	4,3	4,9
	Évol.	+ 0,1 ↗	0,0 →	+ 0,2 ↗	0,0 →	+ 0,1 ↗
Part des ménages non imposés (en %)	2005	40	44	42	42	42
	2003	43	47	45	46	45
	Évol.	-3 pts ↘	-3 pts ↘	-3 pts ↘	-4 pts ↘	-3 pts ↘

Sources : Insee - DGI, Revenus fiscaux des ménages 2003 et 2005

(1) Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage, et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) selon l'échelle d'équivalence ainsi définie :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans ;
- 0,2 UC pour les familles monoparentales.

(2) Valeur du revenu fiscal par UC qui partage la population en deux groupes de tailles identiques. Le premier groupe est composé des ménages qui déclarent un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le second groupe est composé des ménages qui déclarent un revenu par UC supérieur à cette valeur.

(3) Les déciles sont les valeurs du revenu fiscal par UC qui partagent la population en 10 groupes de tailles identiques. Le premier décile (D1) est la valeur du revenu fiscal par UC telle que 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 90% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur. Le deuxième décile (D2) est la valeur du revenu fiscal par UC telle que 20% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 80% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur. Le neuvième décile (D9) est la valeur du revenu fiscal par UC telle que 90% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

(4) Ratio qui rapporte le revenu au-dessus duquel se situent les 10% les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu en dessous duquel se situent les 10% les plus pauvres (premier décile ou D1). Ce ratio est utilisé pour mettre en évidence les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

Allocataires et population couverte à bas revenus

En 2006 par rapport à 2004, le taux de pauvreté monétaire lorrain est stable à 15,4% des moins de 65 ans. Au total, plus de 302 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Cette stabilité masque toutefois des divergences entre les départements : les pauvres sont moins nombreux dans les Vosges (le taux de pauvreté recule de 0,6 point entre 2004 et 2006) mais plus nombreux en Moselle (+0,4 point). Néanmoins, la Moselle demeure le département lorrain où le taux de pauvreté est le plus faible (15,1%). A contrario, c'est dans la Meuse qu'il reste le plus élevé (16,6%).

La situation financière des plus démunis s'est détériorée entre 2004 et 2006. En effet, l'intensité de la pauvreté augmente dans tous les départements lorrains, y compris lorsque le taux de pauvreté diminue.

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Population des moins de 65 ans (1)	2006	609 114	157 837	878 225	312 765	1 957 941
	2004	608 207	158 022	877 783	313 316	1 957 328
Nombre d'allocataires de moins de 65 ans	2006	102 147	25 488	136 102	53 252	316 989
	2004	98 078	24 066	126 961	51 060	300 165
	Évol.	4,1% ↗	5,9% ↗	7,2% ↗	4,3% ↗	5,6% ↗

Nombre d'allocataires à bas revenus (2)	2006	41 263	10 455	53 866	20 419	126 003
	2004	40 971	10 243	51 301	20 272	122 787
	Évol.	0,7% ↗	2,1% ↗	5,0% ↗	0,7% ↗	2,6% ↗
Population couverte à bas revenus (2)	2006	93 648	26 160	132 834	49 704	302 346
	2004	95 750	26 396	128 726	51 577	302 449
	Évol.	-2,2% ↘	-0,9% ↘	3,2% ↗	-3,6% ↘	0,0% →
dont : adultes femmes	2006	30 093	8 078	41 853	15 610	95 634
	2004	30 314	7 980	40 199	15 793	94 286
	Évol.	-0,7% ↘	1,2% ↗	4,1% ↗	-1,2% ↘	1,4% ↗
dont : adultes hommes	2006	22 962	5 807	30 238	11 397	70 404
	2004	23 039	5 891	29 173	11 624	69 727
	Évol.	-0,3% →	-1,4% ↘	3,7% ↗	-2,0% ↘	1,0% ↗
dont : enfants	2006	40 351	12 206	60 519	22 593	135 669
	2004	42 153	12 442	59 025	24 028	137 648
	Évol.	-4,3% ↘	-1,9% ↘	2,5% ↗	-6,0% ↘	-1,4% ↘
dont : autres (3)	2006	242	69	224	104	639
	2004	244	83	329	132	788
	Évol.	-0,8% ↘	-16,9% ↘	-31,9% ↘	-21,2% ↘	-18,9% ↘

Dépendance aux prestations (%) (4)							
	Femmes isolées	2006	67,4 →	70,7 ↘	67,3 →	66,6 ↘	67,5 →
		2004	67,9	71,3	67,1	67,3	67,7
Hommes isolés	2006	76,2 →	77,1 ↘	76,6 →	75,3 ↗	76,3 →	
	2004	76,4	78,2	76,3	74,4	76,2	
Familles monoparentales	2006	64,2 →	63,9 ↘	61,1 ↗	60,8 ↗	62,3 →	
	2004	64,2	64,9	60,4	59,0	61,8	
Couples sans enfant	2006	43,3 →	40,9 ↗	39,1 ↗	38,3 ↘	40,6 ↗	
	2004	43,5	39,7	37,5	39,9	39,8	
Couples avec enfant(s)	2006	44,6 ↗	37,1 ↗	37,7 ↗	38,3 ↗	39,7 ↗	
	2004	41,4	34,1	36,3	35,8	37,5	
Taux de pauvreté (%) (5)	2006	15,4 ↘	16,6 →	15,1 ↗	15,9 ↘	15,4 →	
	2004	15,7	16,7	14,7	16,5	15,5	
Intensité de la pauvreté (%) (6)	2006	1,78 ↗	1,74 ↗	1,64 ↗	1,63 ↗	1,69 ↗	
	2004	1,76	1,69	1,54	1,62	1,63 ↗	

Sources : Caf - Insee

(1) Insee, Estimations Localisées de Population.

(2) Le seuil de pauvreté monétaire relative correspond à 60% du revenu qui sépare la population française en deux groupes de tailles identiques. En 2006, il s'élève à 845 euros par mois et par unité de consommation contre 813 euros en 2004.

(3) Autres personnes à charge.

(4) Part des prestations dans le revenu.

(5) Population couverte sous le seuil de pauvreté rapportée à la population des moins de 65 ans.

(6) Taux de pauvreté où chaque individu pauvre est pondéré par le carré de l'écart entre le revenu et le seuil de pauvreté (indicateur de Foster de degré 2). Il est nul si tous les allocataires ont des revenus juste au niveau du seuil et maximal si tous les allocataires à bas revenus n'ont aucun revenu. Cet indicateur donne du poids aux personnes dont les revenus sont proches de zéro.

Pauvreté monétaire

Allocataires à bas revenus selon le type de ménage et la situation professionnelle

En 2006, les allocataires à bas revenus sont le plus souvent seuls (40%). Si dans près de 3 cas sur 4 l'absence de travail s'ajoute à l'isolement, l'accès au travail n'implique pas forcément une sortie de pauvreté pour les personnes seules. En Lorraine, en 2006 on dénombre plus de 1 100 travailleurs pauvres isolés de plus qu'en 2004, dont près de la moitié en Moselle. Même constat du côté des couples sans enfant : en 2006, près de 550 couples de plus bénéficiant d'au moins un revenu du travail sont en situation de pauvreté. Parmi eux, plus d'un sur deux vit en Meurthe-et-Moselle.

Type de ménage	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	
Femme isolée	2006	7 691	1 867	9 140	3 599	22 297	
	2004	7 496	1 727	8 563	3 388	21 174	
	Évol.	2,6% ↗	8,1% ↗	6,7% ↗	6,2% ↗	5,3% ↗	
	avec travail	2006	2 660	484	2 668	1 120	6 932
		2004	2 518	424	2 402	1 019	6 363
		Évol.	5,6% ↗	14,2% ↗	11,1% ↗	9,9% ↗	8,9% ↗
	sans travail	2006	5 031	1 383	6 472	2 479	15 365
		2004	4 978	1 303	6 161	2 369	14 811
		Évol.	1,1% ↗	6,1% ↗	5,0% ↗	4,6% ↗	3,7% ↗
Homme isolé	2006	10 576	2 191	11 290	4 450	28 507	
	2004	10 039	2 079	10 424	4 109	26 651	
	Évol.	5,3% ↗	5,4% ↗	8,3% ↗	8,3% ↗	7,0% ↗	
	avec travail	2006	2 637	403	2 473	998	6 511
		2004	2 414	407	2 205	922	5 948
		Évol.	9,2% ↗	-1,0% ↘	12,2% ↗	8,2% ↗	9,5% ↗
	sans travail	2006	7 939	1 788	8 817	3 452	21 996
		2004	7 625	1 672	8 219	3 187	20 703
		Évol.	4,1% ↗	6,9% ↗	7,3% ↗	8,3% ↗	6,2% ↗
Famille monoparentale	2006	11 204	2 967	15 211	5 782	35 164	
	2004	11 054	2 809	14 243	5 630	33 736	
	Évol.	1,4% ↗	5,6% ↗	6,8% ↗	2,7% ↗	4,2% ↗	
	avec travail	2006	4 233	1 042	6 027	2 282	13 584
		2004	4 173	1 025	5 640	2 381	13 219
		Évol.	1,4% ↗	1,7% ↗	6,9% ↗	-4,2% ↘	2,8% ↗
	sans travail	2006	6 971	1 925	9 184	3 500	21 580
		2004	6 881	1 784	8 603	3 249	20 517
		Évol.	1,3% ↗	7,9% ↗	6,8% ↗	7,7% ↗	5,2% ↗
Couple sans enfant	2006	2 906	583	3 288	1 221	7 998	
	2004	2 654	570	3 056	1 167	7 447	
	Évol.	9,5% ↗	2,3% ↗	7,6% ↗	4,6% ↗	7,4% ↗	
	avec 1 revenu du travail	2006	1 312	193	1 368	460	3 333
		2004	1 172	224	1 217	439	3 052
		Évol.	11,9% ↗	-13,8% ↘	12,4% ↗	4,8% ↗	9,2% ↗
	avec 2 revenus du travail	2006	435	76	348	190	1 049
		2004	289	61	278	158	786
		Évol.	50,5% ↗	24,6% ↗	25,2% ↗	20,3% ↗	33,5% ↗
sans travail	2006	1 159	314	1 572	571	3 616	
	2004	1 193	285	1 561	570	3 609	
	Évol.	-2,8% ↘	10,2% ↗	0,7% ↗	0,2% →	0,2% →	
Couple avec enfant(s)	2006	8 886	2 847	14 937	5 367	32 037	
	2004	9 728	3 058	15 015	5 978	33 779	
	Évol.	-8,7% ↘	-6,9% ↘	-0,5% →	-10,2% ↘	-5,2% ↘	
	avec 1 revenu du travail	2006	4 761	1 596	8 632	2 939	17 928
		2004	5 317	1 836	8 619	3 401	19 173
		Évol.	-10,5% ↘	-13,1% ↘	0,2% →	-13,6% ↘	-6,5% ↘
	avec 2 revenus du travail	2006	1 363	536	2 021	1 123	5 043
		2004	1 495	573	2 231	1 184	5 483
		Évol.	-8,8% ↘	-6,5% ↘	-9,4% ↘	-5,2% ↘	-8,0% ↘
sans travail	2006	2 762	715	4 284	1 305	9 066	
	2004	2 916	649	4 165	1 393	9 123	
	Évol.	-5,3% ↘	10,2% ↗	2,9% ↗	-6,3% ↘	-0,6% ↘	
Ensemble	2006	41 263	10 455	53 866	20 419	126 003	
	2004	40 971	10 243	51 301	20 272	122 787	
	Évol.	0,7% ↗	2,1% ↗	5,0% ↗	0,7% ↗	2,6% ↗	
	dont sans travail	2006	23 862	6 125	30 329	11 307	71 623
		2004	23 593	5 693	28 709	10 768	68 763
Évol.	1,1% ↗	7,6% ↗	5,6% ↗	5,0% ↗	4,2% ↗		

Source : Caf - Insee

Population couverte à bas revenus selon l'âge de l'allocataire

En Lorraine en 2006, la majorité de la population à bas revenus (32%) est couverte par des allocataires âgés entre 30 et 39 ans. En effet, ces allocataires sont les plus nombreux (27%), suivis de près par les moins de 30 ans (un peu plus d'un allocataire à bas revenus sur quatre). C'est en Meurthe-et-Moselle que la part des jeunes allocataires à bas revenus est la plus forte : 30% ont moins de 30 ans. La répartition des allocataires à bas revenus selon l'âge est légèrement différente en 2006 par rapport à 2004. Les 30-39 ans sont, en effet, moins nombreux. A contrario, les plus de 50 ans et surtout les 20-29 ans sont plus nombreux. Sur la période, l'augmentation des 20-29 ans explique la hausse plus forte de la population couverte par ces allocataires à bas revenus (+5,2% entre 2004 et 2006).

Âge de l'allocataire	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
15-19 ans	2006	1 173	298	1 112	676	3 259
	2004	1 190	296	1 233	674	3 393
	Évol.	-1,4% ↘	0,7% ↗	-9,8% ↘	0,3% →	-3,9% ↘
20-29 ans	2006	21 629	4 871	26 400	9 600	62 500
	2004	21 084	4 827	24 220	9 291	59 422
	Évol.	2,6% ↗	0,9% ↗	9,0% ↗	3,3% ↗	5,2% ↗
30-39 ans	2006	30 132	8 647	42 836	15 812	97 427
	2004	31 830	9 262	43 480	17 439	102 011
	Évol.	-5,3% ↘	-6,6% ↘	-1,5% ↘	-9,3% ↘	-4,5% ↘
40-49 ans	2006	26 155	8 363	39 972	15 392	89 882
	2004	26 732	8 200	38 688	15 799	89 419
	Évol.	-2,2% ↘	2,0% ↗	3,3% ↗	-2,6% ↘	0,5% →
50-59 ans	2006	11 753	3 354	18 526	6 592	40 225
	2004	11 993	3 249	16 941	6 818	39 001
	Évol.	-2,0% ↘	3,2% ↗	9,4% ↗	-3,3% ↘	3,1% ↗
60-64 ans	2006	2 806	627	3 988	1 632	9 053
	2004	2 921	562	4 164	1 556	9 203
	Évol.	-3,9% ↘	11,6% ↗	-4,2% ↘	4,9% ↗	-1,6% ↘
Ensemble	2006	93 648	26 160	132 834	49 704	302 346
	2004	95 750	26 396	128 726	51 577	302 449
	Évol.	-2,2% ↘	-0,9% ↘	3,2% ↗	-3,6% ↘	0,0% →

Source : Caf - Insee

Pauvreté institutionnelle

Allocataires de moins de 65 ans percevant le RMI

En 2006, près de 39 000 allocataires des Caisses d'Allocations Familiales de Lorraine perçoivent le RMI, soit plus de 10% de plus qu'en 2004. En comptant l'ensemble des ayants droits, ce sont près de 78 000 Lorrains qui bénéficient de ce minimum. C'est dans les Vosges que la hausse du nombre de RMIstes est la plus forte : près de 15% entre 2004 et 2006.

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Plafond personne isolée sans enfant à charge (en euros)	2006	433,06	433,06	433,06	433,06	433,06
	2004	417,88	417,88	417,88	417,88	417,88
Population de référence 25-64 ans	2006	374 626	99 022	555 821	197 530	1 226 999
	2004	371 633	98 435	551 156	196 223	1 217 447
Nombre d'allocataires	2006	14 127	3 181	14 832	5 441	37 581
	2004	13 096	2 882	13 270	4 709	33 957
	Évol.	7,9% ↗	10,4% ↗	11,8% ↗	15,5% ↗	10,7% ↗
Population couverte	2006	27 236	6 646	28 892	10 873	73 647
	2004	25 154	5 901	25 706	9 542	66 303
	Évol.	8,3% ↗	12,6% ↗	12,4% ↗	13,9% ↗	11,1% ↗
Population de référence 15-24 ans	2006	107 689	23 412	137 984	46 391	315 476
	2004	107 748	23 626	139 185	47 104	317 663
Nombre d'allocataires (1)	2006	481	110	522	227	1 340
	2004	496	97	457	226	1 276
	Évol.	-3,0% ↘	13,4% ↗	14,2% ↗	0,4% →	5,0% ↗
Population couverte	2006	1 444	327	1 540	679	3 990
	2004	1 420	296	1 313	664	3 693
	Évol.	1,7% ↗	10,5% ↗	17,3% ↗	2,3% ↗	8,0% ↗

Source : Caf - Insee

(1) RMI 15-24 ans : prestation versée avant 25 ans, aux couples en situation de grossesse ou ayant un ou des enfants à charge et aux personnes isolées ayant un ou des enfants à charge et n'ayant pas droit à l'allocation de parent isolé.

Pauvreté institutionnelle

Allocataires de moins de 65 ans percevant l'API

En 2006, plus de 7 300 Lorrains perçoivent l'allocation de parent isolé soit 5% de plus qu'en 2004. Sur la période, c'est en Moselle que la hausse du nombre d'allocataires est la plus forte (+7,5% soit plus de 200 allocataires de plus).

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Plafond personne isolée en état de grossesse sans enfant à charge (en euros)	2006	551,81	551,81	551,81	551,81	551,81
	2004	530,39	530,39	530,39	530,39	530,39
Population de référence 15-49 ans	2006	356 152	86 900	508 249	172 223	1 123 524
	2004	358 549	88 557	514 190	174 832	1 136 128
Nombre d'allocataires	2006	2 443	624	3 063	1 095	7 225
	2004	2 361	596	2 855	1 069	6 881
	Évol.	3,5% ↗	4,7% ↗	7,3% ↗	2,4% ↗	5,0% ↗
Population couverte	2006	6 786	1 756	8 267	3 156	19 965
	2004	6 534	1 707	7 669	3 001	18 911
	Évol.	3,9% ↗	2,9% ↗	7,8% ↗	5,2% ↗	5,6% ↗
Population de référence 50-64 ans	2006	126 163	35 534	185 556	71 698	418 951
	2004	120 832	33 504	176 151	68 495	398 982
Nombre d'allocataires	2006	37	6	37	18	98
	2004	23	9	30	13	75
	Évol.	60,9% ↗	-33,3% ↘	23,3% ↗	38,5% ↗	30,7% ↗
Population couverte	2006	99	16	89	48	252
	2004	61	23	75	31	190
	Évol.	62,3% ↗	-30,4% ↘	18,7% ↗	54,8% ↗	32,6% ↗

Sources : Caf - Insee

Allocataires de moins de 60 ans percevant l'AAH

En 2006, près de 25 000 Lorrains perçoivent l'AAH. Ce chiffre stable par rapport à l'année 2004 masque deux évolutions opposées au niveau départemental : une baisse de plus de 400 allocataires dans les Vosges contre une hausse de même ampleur en Moselle

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Montant AAH taux plein (en euros)	2006	610,28	610,28	610,28	610,28	610,28
	2004	587,74	587,74	587,74	587,74	587,74
Population de référence 20-59 ans	2006	400 945	102 750	580 562	203 694	1 287 951
	2004	397 963	101 951	573 672	202 661	1 276 247
Nombre d'allocataires	2006	7 371	2 217	11 017	4 376	24 981
	2004	7 311	2 210	10 582	4 820	24 923
	Évol.	0,8% ↗	0,3% →	4,1% ↗	-9,2% ↘	0,2% →
Population couverte	2006	10 466	3 115	16 066	6 400	36 047
	2004	10 314	3 137	15 424	7 146	36 021
	Évol.	1,5% ↗	-0,7% ↘	4,2% ↗	-10,4% ↘	0,1% →
Population de référence 15-19 ans	2006	52 351	11 893	69 139	23 675	157 058
	2004	52 438	12 302	70 470	24 082	159 292
Nombre d'allocataires (1)	2006	s	s	s	s	s
	2004	7	s	s	s	12
Population couverte	2006	s	s	s	s	s
	2004	9	s	s	s	13

Sources : Caf - Insee

s : secret statistique

(1) AAH 15-19 ans : prestation versée aux personnes qui sont allocataires à titre personnel, car ne pouvant plus être considérées comme à charge de leur parent.

Prestataires du minimum vieillesse de 65 ans et plus

Au total, en 2006, plus de 7 600 Lorrains bénéficient de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse soit 2% des 65 ans et plus. Par rapport à 2004, le nombre de bénéficiaires a diminué de 2,1%. Cette baisse, observée également sur une plus longue période, s'explique par l'amélioration progressive des retraites.

Plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes (56%). Les isolés sont aussi nombreux (22%).

Au niveau départemental, c'est dans la Meuse que la baisse du nombre de bénéficiaires est la plus forte entre 2004 et 2006 (-10,5%). A contrario, en Moselle, l'effectif des bénéficiaires du minimum vieillesse est stable.

	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Seuil du minimum vieillesse pour une personne seule (en euros)	2006	610,28	610,28	610,28	610,28	610,28
	2004	587,74	587,74	587,74	587,74	587,74

Population de référence des 65 ans et plus	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
	2006	114 884	34 662	161 272	70 234	381 052
	2004	113 069	34 656	157 238	69 287	374 250

Prestataires du minimum vieillesse	Années	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
		2006	2 354	628	3 403	1 254
2004		2 420	702	3 398	1 283	7 803
Évol.		-2,7% ↘	-10,5% ↘	0,1% →	-2,3% ↘	-2,1% ↘
dont : femmes	2006	1 258	431	1 756	819	4 264
	2004	1 344	488	1 854	859	4 545
	Évol.	-6,4% ↘	-11,7% ↘	-5,3% ↘	-4,7% ↘	-6,2% ↘
dont : veufs et veuves	2006	494	186	707	290	1 677
	2004	551	209	782	312	1 854
	Évol.	-10,3% ↘	-11,0% ↘	-9,6% ↘	-7,1% ↘	-9,5% ↘

Sources : CRAM - CRAV

Deux approches de la pauvreté

La pauvreté peut être appréhendée selon plusieurs méthodes, chacune prenant en compte une de ses dimensions particulières. La pauvreté est toujours associée à un ménage et non à un individu pris isolément. Deux approches de la pauvreté sont abordées dans cette étude.

La première est celle de la **pauvreté monétaire relative**. Une famille est considérée comme pauvre si elle perçoit des revenus très inférieurs aux autres familles. Le seuil de pauvreté est statistique. Sa valeur varie dans le temps en fonction des revenus de l'ensemble de la population. Selon ce concept, le nombre de pauvres peut rester constant si les revenus de tous les individus augmentent. Il diminue lorsque les disparités de revenus au sein de la population décroissent.

La seconde approche de la pauvreté est celle de la **pauvreté institutionnelle**. Une famille est considérée comme pauvre si elle bénéficie des aides institutionnelles réservées aux revenus les plus faibles. Sont repérés le plus souvent les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, Allocation de Parent Isolé, Allocation aux Adultes Handicapés, Minimum vieillesse). Les critères d'attribution de ces aides sont donc les critères de définition de la pauvreté.

Un nouveau seuil de pauvreté

En 2007, un nouveau concept de seuil de bas revenus a été défini. Ce nouveau concept s'applique aux analyses portant sur la population à bas revenus, réalisées à partir des fichiers des Caisses d'Allocations Familiales. Ainsi, par souci de conformité avec les pratiques nationales et internationales, le seuil de bas revenu correspond désormais à 60% du revenu médian (revenu qui partage la population en deux groupes de tailles identiques) plutôt que 50%. En outre, le nouveau seuil de bas revenus est calculé à partir de l'enquête «Revenus fiscaux», selon un concept de niveau de vie avant impôts. Enfin, compte tenu des délais de mise à disposition de l'enquête «Revenus fiscaux», un ajustement dans le temps par l'indice des prix est réalisé. Suite à ce changement de concept, une nouvelle série de seuils de bas revenus a été calculée. **Les données du présent tableau de bord ne sont donc pas comparables avec celles des années précédentes.**

Savoir plus :

- Pauvreté-précarité en Lorraine 2004 - Économie Lorraine Dossiers n° 18 - Avril 2004

- Pauvreté-précarité dans l'agglomération messine : très concentrée dans les ZUS - Économie Lorraine n° 70 - Décembre 2006

- Pauvreté-précarité en Lorraine : Tableau de bord 2005 - Économie Lorraine n° 80 - Mars 2007

- Site Internet : www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2008

DÉFINITIONS

Allocataire

Personne physique à qui sont ouverts des droits à prestations familiales, sociales ou de logement versées par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

Population couverte

Allocataires CAF auxquels s'ajoutent les autres membres de la famille à charge (conjoint, enfants mineurs et éventuellement d'autres personnes à charge).

LES MINIMA SOCIAUX, PRESTATIONS LIÉES À DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Instituée en 1975, l'AAH garantit des ressources minimales aux personnes atteintes d'un handicap physique ou psychique important et ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Cette allocation financée par l'État, est payée par les CAF.

Allocation de Parent Isolé (API)

Créée en 1976, l'API garantit des ressources minimales aux personnes assumant seules la charge d'enfants (enfant à naître, enfant de moins de 3 ans, ou dans certains cas, de 3 ans ou plus). Cette allocation est financée et payée par les CAF.

Minimum vieillesse

Montant permettant de compléter le revenu des personnes de 65 ans ou plus jusqu'au seuil du minimum vieillesse.

Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Créé en 1988, le RMI garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou ayant moins de 25 ans et assumant la charge d'un ou plusieurs enfants. Le RMI est financé par les départements et versé par les CAF.

CHAMP DE L'ÉTUDE

Cette étude a été réalisée à partir :

- des fichiers des Caisses d'Allocations Familiales de Lorraine aux 31 décembre 2004 et 2006. Ont été volontairement exclus du champ les personnes non gérées par les CAF (fonctionnaires d'État, titulaires et agents des grandes entreprises publiques), les étudiants ne bénéficiant que d'une allocation logement (dont les revenus ne sont pas bien appréhendés) et les personnes de 65 ans et plus ;

- des fichiers de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Est et de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace-Moselle aux 31 décembre 2004 et 2006 pour les personnes de 65 ans et plus.